



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2023-06 ET 2023-07

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 7 août 2023, le conseil de la Municipalité d'Albertville a procédé à l'adoption des règlements 2023-06 et 2023-07 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de manière à :

- insérer deux tracés de rues au sud et à l'ouest du lac Indien depuis la route du 6^e rang : un tracé d'approximativement 1,3 km (chemin des Érables Sud) en partie dans la zone agricole ainsi qu'un tracé d'approximativement 100 m (chemin des Érables Nord), au nord du tracé mentionné précédemment;
- remplacer le tracé de la route des Hérons (nommé Chalets du 6^e Rang sur le plan d'affectation en vigueur) situé au nord du lac Indien;
- retirer, dans le plan d'affectation seulement, deux carrés noirs correspondants à deux bâtiments n'existant plus.

La MRC de La Matapédia a émis des certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 11 octobre 2024, date à laquelle le règlement numéro 2023-06 est entré en vigueur. Le règlement numéro 2023-07 est entré en vigueur le 11 octobre 2024, lorsqu'il a été réputé conforme au plan d'urbanisme.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 1058 rue Principale à Albertville aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 30 OCTOBRE 2024


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 30 octobre 2024, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 octobre 2024.


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière